

La production a baissé de 4,859,049 tonnes en 1954 à 4,361,274 tonnes en 1956. Depuis la découverte du champ pétrolifère de Leduc en 1947, la production albertaine de houille a diminué de 46 p. 100 par rapport à une production antérieure de 8,070,430 tonnes. Environ 52 p. 100 du charbon produit en 1956 se rangeait dans la catégorie des charbons sous-bitumineux. La valeur moyenne du bitumineux s'établissait à \$6.069 la tonne et celle du sous-bitumineux à \$4.745. Comme on l'a déjà mentionné, la seule mine qui subsistait dans la région de Mountain-Park a fermé ses portes en 1956, geste qu'a imité un important producteur de charbon ferroviaire de la région de Coalspur.

La production de briquettes composées de semi-anthracite provenant de la région de Cascade et de bitumineux à moyenne teneur en matière volatile extraits de la région de Nid-de-Corbeau a atteint 525,202 tonnes en 1956, comparativement à 637,000 tonnes en 1954. D'autre part, le semi-anthracite a servi à la fabrication de quelque 17 p. 100 de ces briquettes.

Colombie-Britannique.—On extrait de la houille grasse cokéfiante à teneur en matière volatile variant de haute à basse dans l'île de Vancouver et dans les régions d'East-Kootenay (Nid-de-Corbeau), Telkwa, et Nicola. De faibles quantités de sous-bitumineux sont également extraites dans la région houillère de Princeton. En 1956, la production a atteint 1,469,791 tonnes comparativement à 1,299,510 tonnes en 1954. La valeur moyenne du bitumineux s'établissait à \$5.973 la tonne et celle du sous-bitumineux à \$5.894.

Le coke métallurgique (sous-produit) fabriqué à température moyenne et devant servir à l'industrie provient en majeure partie de la région de Nid-de-Corbeau. La seule fabrique de briquettes de la province a produit, en 1956, 188,000 tonnes de briquettes pour locomotives contre 150,000 tonnes en 1954. Une forte quantité de houille cokéfiante extraite de la région de Nid-de-Corbeau a été exportée aux États-Unis pour être mêlée aux charbons Utah en vue d'accroître la qualité du coke métallurgique.

Section 2.—Aide du gouvernement à l'industrie minérale*

Sous-section 1.—Aide fédérale

Ministère des Mines et des Relevés techniques.—Le ministère fédéral des Mines et des Relevés techniques, créé le 20 janvier 1950 à la suite d'une réorganisation ministérielle à Ottawa, continue d'assurer, mais en plus grand, les services fournis à l'industrie minière par l'ancien ministère des Mines et Ressources. Le ministère se compose de cinq divisions: Levés et cartographie, Commission géologique du Canada, Mines, Observatoires fédéraux et Géographie. Les attributions du ministère comprennent l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et de la loi sur les explosifs.

Levés et cartographie.—La Division fournit les cartes de base utilisées dans la mise en valeur des ressources naturelles du Canada, prépare et distribue tous les documents essentiels à la navigation au Canada, fait tous les levés officiels des terres fédérales et fournit un système national de nivellement et de levés de précision servant de contrôle géodésique aux organismes fédéraux, provinciaux et privés.

Le Service des levés géodésiques effectue des levés de base qui servent de cadre ou de contrôle à la cartographie d'un bout à l'autre du Canada ainsi qu'aux travaux de génie et d'arpentage concernant la mise en valeur des ressources naturelles. Il aménage des stations d'arpentage à des distances à peu près régulières à travers le Canada. Ces stations peuvent se retrouver grâce à des points de repère permanents dont la latitude, la longitude et l'élévation au-dessus du niveau moyen de la mer sont déterminées avec beaucoup de précision. La détermination des positions géographiques par les observations astronomiques à des fins de cartographie dans les régions du Nord est remplacée par la "trilatération" Shoran où l'adaptation du radar est couronné de succès.

Le Service des levés topographiques fournit des cartes topographiques de base portant tous les traits naturels et artificiels indispensables à l'étude et à la mise en valeur économique des ressources minérales et autres. La Section des travaux sur le terrain, est chargée des travaux sur place qui permettent de contrôler au sol la cartographie établie à partir de photographies aériennes et la Section des levés aériens trace et tire des cartes de ces

* Revu sous la direction du sous-ministre suppléant, par le Service de la rédaction et des renseignements, ministère des Mines et Relevés techniques, Ottawa.